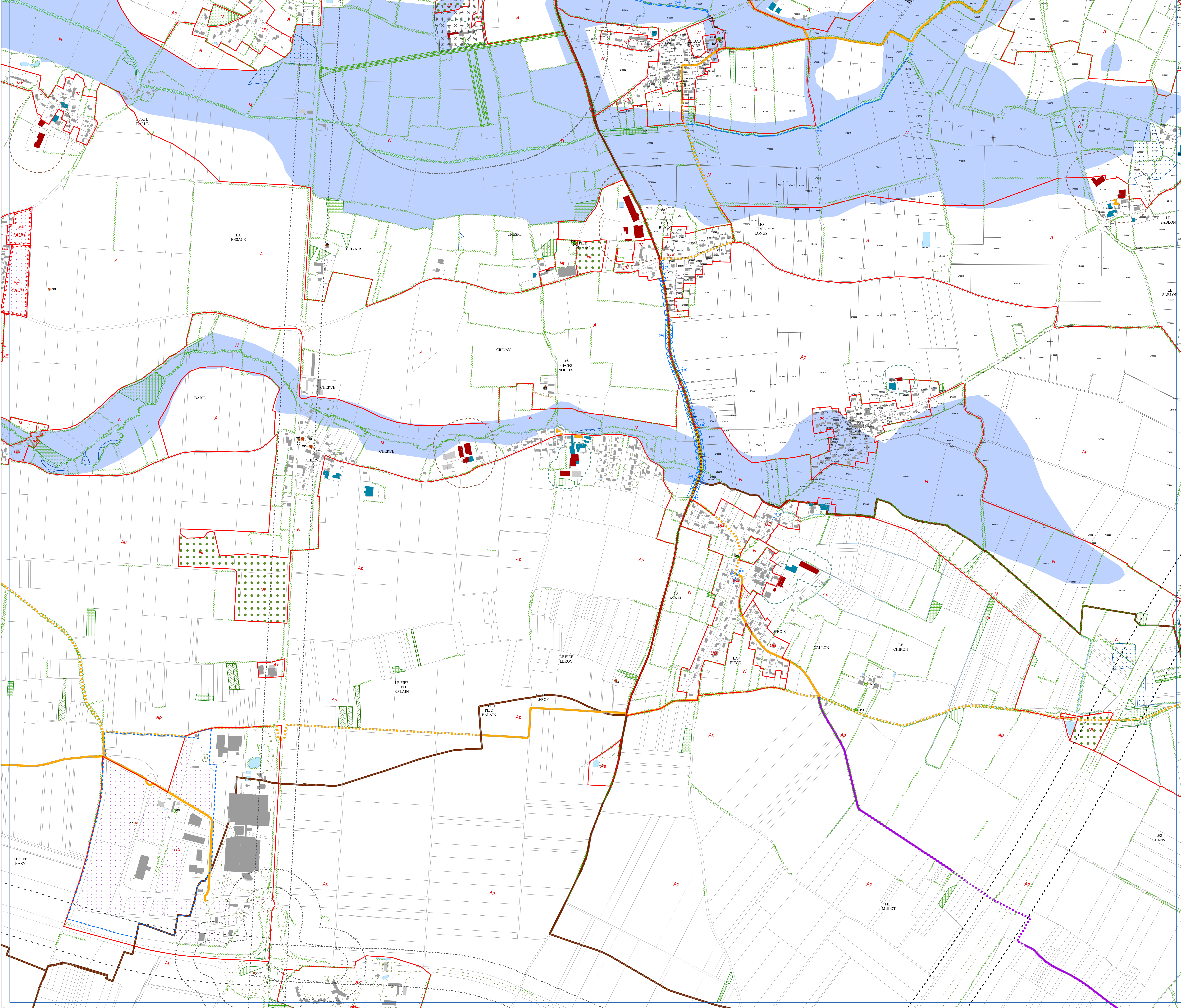
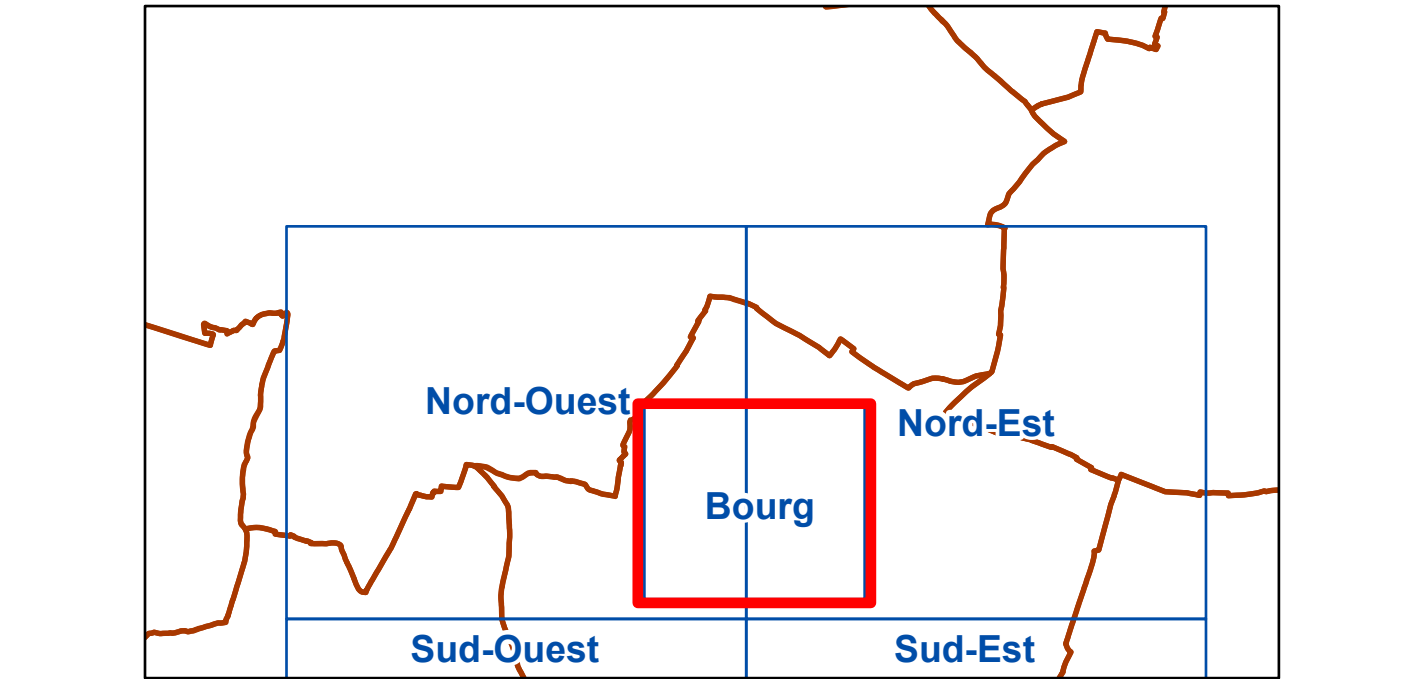




Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune d'Aiffres

Planche : Bourg
Page 5 sur 5



Document approuvé		
Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024
Evolution :		
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires		
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2		
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique		
02/02/2026 : Modification n°3		

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zoneage PLUI-D

Limite de zone

Périmètre comportant une OAP

Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)

- B - Edifice (AA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice culturel (cimetières protestant)
- C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)

- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Hale ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 C)

- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)

- NF

Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)

- Emplacement Réserve

Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)

- Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer
- Schéma cyclable / itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter
- Schéma cyclable / Alternatives intercommunes
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Satiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)

- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

- PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées

- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides

- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné

Monument Historique (MH) - AC1

- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours

- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable

- Coefficient de biotope applicable

Construitibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)

- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)

- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD

Bâtiment agricole

- Bâtiment agricole avec réciprocité

